



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 2025/DRAC/CRPA3/8 portant inscription au titre des monuments historiques d'une patène, vers 1631, par Yves Daudée, orfèvre angevin, argent doré,

Conservée dans l'église Saint-Hilaire de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée) et appartenant à la commune de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

Le préfet de la région Pays de la Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu l'arrêté n° 2024/SGAR/DRAC/451 du 10 septembre 2024 portant délégation de signature à Mme Anne Gérard, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 11 avril 2024 ;

Vu le courrier du 18 mars 2024 de la commune de Mortagne-sur-Sèvre donnant son accord ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation.

Arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant (clichés annexés) :

- patène, vers 1631, par Yves Daudée (1593-1655), orfèvre angevin, argent doré, d. : 15,3 cm,

Conservée dans l'église Saint-Hilaire de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée) et appartenant à la commune de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Le préfet de la région Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTES, le 17 FEV. 2025

Pour le préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation
La directrice régionale
des affaires culturelles

Anne GÉRARD

Arrêté n° 2025/DRAC/CRPA3/8

Patène, vers 1631, par Yves Daudée (1593-1655), orfèvre angevin, argent doré, d. : 15,3 cm,

Conservée dans l'église Saint-Hilaire de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée) et appartenant à la commune de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

La patène en argent doré porte le poinçon de communauté d'Angers vers 1631 (R couronné avec une couronne fermée) et le poinçon de maître d'Yves DAUDÉE (1593-1655), actif à Angers entre 1622 et 1651. Le décor se déploie sur un large ombilic au revers. Dans un cercle au centre, les initiales IHS sommées d'une croix surmontent trois clous. Autour, des cartouches faits de deux C affrontés entourent les attributs de la Passion (les flambeaux de l'arrestation, les gants de la gifle de la flagellation, le marteau et les tenailles de la Crucifixion) et alternent avec trois chérubins ailés et coiffés. Les techniques d'orfèvrerie mises en œuvre sont principalement le repoussé-ciselé et l'amati pointillé pour les fonds.



Patène, cl. : Laurent Blanchard, CAO.A.



Détails (poinçons), cl. : Laurent Blanchard, CAO.A.